

CHALLENGE CLUBS

Objet : Règlement du Challenge Clubs de la Ligue AURA de Triathlon et des disciplines enchainées

1. Généralités :

Ce challenge est organisé par la Ligue AURA.

Il vise à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike&Run et des disciplines déclinées (Triathlon et Duathlon de Neiges) au sein de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Il a pour objectifs :

- Établir une hiérarchie des clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes basée sur la participation des licenciés sur les épreuves régionales tout en conservant un critère de performance.
- Valoriser les épreuves de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes afin qu'elles progressent en terme de nombre d'inscrits.
- Inciter tous les clubs de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes à organiser une épreuve compétitive pour densifier le calendrier.

2. Les modalités du Challenge Clubs

- Seuls les clubs affiliés à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon participent au présent challenge.
- Seules les épreuves de triathlon, de duathlon, d'Aquathlon, de Bike an Run et des disciplines déclinées (Triathlon et Duathlon des Neiges) de la Distance XS à la Distance XXL affiliées à la FFTRI sur la ligue Auvergne-Rhône-Alpes sont prises en compte pour l'attribution de points. Les épreuves déclarées dans EspaceTri comme épreuves Jeunes ne sont pas pris en compte
- Le classement s'établit par addition de points acquis à l'issue de chaque épreuve par les licenciés « **compétition** » des catégories Benjamins à Vétérans de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes. Pour un bike and run ou une épreuve en équipes, seules les équipes composées de licenciés compétition d'un même club sont prises en compte.

3. L'Attribution des points

- Le calcul des points : à partir des résultats de chaque épreuve, les athlètes hors ligue, les non licenciés, les licenciés loisirs, les abandons et les disqualifiés sont extraits. Sur la base de ce nouveau classement, la représentation du club sur l'épreuve est calculée en totalisant les points obtenus par chaque athlète en appliquant un coefficient selon ce nouveau classement : 3 points pour un athlète

classé dans le premier tiers, 2 points pour un athlète classé dans le second tiers,
1 point pour un athlète classé dans le troisième tiers.

Exemple : Triathlon distance S de XXXXXXXX

Nombre de classés **SCRATCH** : 120

Nombre de classés licenciés FFTRI compétition de la ligue : 100

Le club de XX a inscrit 7 athlètes : 1 est éliminé, les autres obtiennent les classements suivants (sur la population des athlètes titulaires d'une licence compétition délivrée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon) : 2^{ème}, 16^{ème}, 45^{ème}, 46^{ème}, 60^{ème} et 97^{ème}. Le club de XX se voit crédité de (2X3 points + 3X2 points + 1X1 point) = 13 points

Le club de YY a inscrit 5 athlètes : ils obtiennent les classements suivants (sur la population des athlètes titulaires d'une licence compétition délivrée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon) : 4^{ème}, 10^{ème}, 14^{ème}, 69^{ème} et 98^{ème}. Le club de YY se voit crédité de (3X3 points + 0X2 points + 2X1 point) = 11 points

- Un coefficient multiplicateur est appliqué à chaque épreuve en fonction de sa distance :

Distance	XS	S	M	L	XL	XXL
Triathlon – Cross Triathlon	1	1	2	3	3	3
Duathlon – Cross Duathlon	1	1	2	3	3	3
Aquathlon	1	1	1.5	2	2	
Bike and Run	2	2	3	4		
Triathlon des Neiges	1	1	2			
Duathlon des Neiges	1	1	2			
Epreuve CLM par équipes (3 à 5)	4	4	6	9	9	9

- Les clubs organisateurs (dont le responsable en préfecture est adhérent) bénéficient d'un bonus égal à la moyenne des points marqués par les clubs de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes (points des triathlètes de la ligue divisés par le nombre de clubs de la Ligue ayant eu des points) après application du coefficient multiplicateur.
- un coefficient supplémentaire de 3 s'applique sur les épreuves de l'Hivernale et des championnats Auvergne Rhône Alpes
- En cas d'ex-aequo, est privilégié au classement final, le club ayant obtenu des points sur le plus grand nombre d'épreuves.

4. Publication

- Un classement individuel par catégorie et par sexe est réalisé à l'issue de chacune des épreuves dont les résultats ont été transmis au format demandé.
- Ces classements seront disponibles sur le site de la Ligue. Ils seront actualisés régulièrement par la prise en compte des résultats transmis par les organisateurs dans les formes exigées.

5. Contraintes informatiques

- Le bon déroulement du challenge repose sur une **collaboration indispensable des organisateurs**.
- Chaque organisateur devra adresser, **par e-mail dans les 48 heures** qui suivent l'épreuve, au secrétariat de la ligue AURA les résultats de toutes les épreuves en **format excel** avec entre autres **les numéros de licence, nom du club**.

6. Récompenses

- Le classement final définitif sera présenté et honoré lors de la mise à l'honneur des Champions Générale.
- Dotation :

1 ^{er}	300 €
2 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	100 €

- **Seuls les clubs présents à cette remise des récompenses avec une équipe représentative soit à minima 3 athlètes de catégorie Benjamin à Vétéran seront récompensés.**

Règlement mis à jour le 26/01/2026